VILLE DE VALDAHON Département du Doubs



# **CONSEIL MUNICIPAL**

# Liste des délibérations

Affiché à la Mairie de Valdahon et Mise en ligne le : 25/04/2024

**Séance du Jeudi 18 avril 2024**Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon

Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR

## **PRÉSENCES**

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 11 avril 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville –25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h10 et levée à 21h15.

<u>Etaient présents</u>: Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE.

<u>Etaient absents</u>: Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire: D. MOULIN/B. LAPOIRE; B. DIRAND/S. LESCURE; B. ANDREZ/G. JOBERT; A. MARGUET/P. BENOIT; G. BRUCHON/M. COLLETTE; C. LOMBARD/N. PERROT; D. DUMONT/D. GUILLEUX.

#### LISTE DES DELIBERATIONS

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme M. Bernard LAPOIRE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 4 avril 2024

#### 2. Zones d'Accélération pour le développement des Energies Renouvelables

Au vu de l'exposé entendu et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide les propositions de ZAER et fiches explicatives annexées à la présente délibération avec les modifications issues des remarques émises lors du débat et consignées dans le procès-verbal de la séance;
- Valide les modalités de concertation du public présentées;
- Autorise la CCPHD à mettre en œuvre les modalités de concertation susmentionnées pour le compte de la commune;
- S'engage à afficher l'avis de concertation du public dans les affichages municipaux de la commune ;
- S'engage à porter à la connaissance des habitants de sa commune sur son site internet et par voie électronique (mail, réseau social local...) les dates des réunions publiques organisées par la CCPHD et autres modalités de concertation;
- S'engage à mettre à disposition du public en mairie pour consultation l'ensemble des documents fournis par la CCPHD et à mettre à disposition le registre de concertation fourni par la CCPHD, et préciser les jours et horaires d'ouverture de la mairie pour cette concertation à savoir : 9h à 12h et 14h à 18h du lundi au vendredi et 9h à 12h le samedi ;
- Autorise la CCPHD à transmettre au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans le Doubs, les zonages définis pour sa commune;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 6

